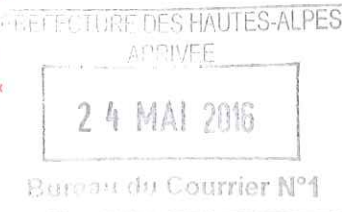


26 MAI 2016

1157

MAIRIE DE ROSANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 3 -

**Délibération n° 1**

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Budget 2016- révision des loyers**

Josy Olivier expose :

Les contrats de location d'appartements d'habitation en cours (28 actuellement signés) prévoient des révisions indexées sur des indices (indice de révision des loyers pour les baux les plus récents).

L'application de ces révisions pose plusieurs difficultés avec notamment la modification des aides de la CAF décalées dans le temps.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIRME la non application des révisions de loyers  
DIT que cela s'applique pour l'année en cours

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 24.05.2016

Reçu en Préfecture le : 24.05.2016

Publié le : 26.05.2016



REÇU LE  
26 MAI 2016  
1157  
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
ARRIVEE  
24 MAI 2016  
Bureau du Courrier N°1

Délibération n° 2

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Subventions**, adhésions et cotisations aux associations, participation au FSL

Nom des Associations	Nom des Présidents	Adresses	Code postal	Ville	Proposition vote 2016
L'ACAR	BRUNET Joël	Rosans Automobiles	05150	ROSANS	1 500,00 €
ACCA	GUEYTE Dominique	Chameyer	05150	ROSANS	400,00 €
MUSIQUE EN ROSANAIS	DUNAND Reine	Les Coings	05150	ROSANS	800,00 €
RECONNAISSANCE	ROLIN Denis	Chamayer	05150	ROSANS	500,00 €
3ème âge	DUMAS Guy	Rte de Nyons	05150	ROSANS	300,00 €
L'AMICALE DES POMPIERS	BERTOLDO Vincent	le village	05150	Moydans	800,00 €
Comité des Fêtes	BESSIERE J. claude	le village	05150	rosans	4 500,00 €
COOP SCOLAIRE	NICOLAS Dominique	Ecole de Rosans	05150	ROSANS	1 800,00 €
Maison des Jeux	BIDEAU Alain	Le Village	05150	st andre	400,00 €
LA PETITE BOULE ROSANAISE	BOMPARD Rémy		05150	ROSANS	200,00 €
TERRRO	ROUSSOT J. François	La rivière des Arômes	05150	ROSANS	300,00 €
CCIB - OTIB	NICOLS Georges		05300	PONT LAGRAN	8 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	SOULAN Gérard	7 passage Montjoie	05000	GAP	100,00 €
AMDRAS	VO DIHN Didier		05150	ROSANS	300,00 €
Sport & nature - Trail du Fourchat	PONSON Annie	Quartier luzerne	05150	ROSANS	1 500,00 €
FONDATION du Patrimoine	ROBERT Alain	Rsd la combe- le chanet	05500	St julien en Champsaur	50,00 €
KALIOPE	SIMO Carine	les Isnières	05150	St André de Rosans	200,00 €
TRUITE BUECH	CHOFFEL J- pierre	Quartier le chapon	05140	ASPREMONT	200,00 €
ADIL		1b rue de valserres	05000	Gap	184,45 €
CAUE		1 av Alexandre Didier	05200	Embrun	100,00 €
FSL fonds de solidarité logement		place st Arnoux CS66005	05008	GAP Cedex	205,60 €
Communes Forestières		av Justin Gras	05200	Embrun	350,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>22 690,05 €</b>

Les trois présidents également conseillers municipaux sortent (Dominique Gueytte, Jean-Claude Bessière et Annie Ponson)  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

**VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0** les subventions et cotisations aux associations telles que proposées.  
Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de suffrages exprimés : 9

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.  
Envoyé en Préfecture le : 26.05.2016  
Reçu en Préfecture le : 24.05.2016  
Publié le : 26.05.2016



Délibération n° 3

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Maison des énergies**, devis menuiserie pour le logement, devis façades

Pierre Michel, adjoint aux travaux, expose concernant la maison des énergies

- Devis des travaux supplémentaires pour le lot menuiserie consécutifs au choix du chauffage. L'architecte propose de changer une porte fenêtre dans l'appartement car c'est un point faible du côté thermique. Total du devis : 2 444,80 € HT, fabrication et pose d'une porte fenêtre bois trois vantaux dont deux fixes, d'un bloc porte de service, fourniture et pose d'un bloc porte coupe feu 1 h dans le local chaufferie
- Option façades proposée dans l'offre de ST Bat pour 49 100 € HT. L'architecte demande confirmation à la mairie de son accord pour leur réalisation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer les avenants suivants :

- 2 444 € HT lot menuiserie avec l'entreprise Lungo Jacky
- 49 100 € HT pour l'option façades lot gros œuvre avec l'entreprise ST BAT

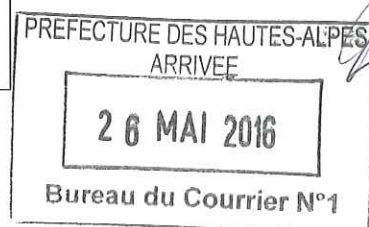
**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.  
Envoyé en Préfecture le : 26.05.2016  
Reçu en Préfecture le : 26.05.2016  
Publié le : 30.05.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 7 -

Délibération n° 4

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Voirie, devis pour le chemin communal n° 4 du Merdaric

Pierre Michel, adjoint aux travaux, présente les devis pour la voirie en enrobé du chemin du Merdaric (520 ml), il propose de prendre le moins cher, la routière du midi pour 26 810 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la signature du devis pour 26 810 € HT avec la Routière du Midi.

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 26.05.2016

Reçu en Préfecture le : 26.05.2016

Publié le : 30.05.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 8 -

Délibération n° 5

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Communauté de communes interdépartementale des Baronnies,**  
augmentation du tarif des secrétaires de mairie de 24 à 25 € de l'heure

Madame Olivier, Maire, expose :

La communauté de communes interdépartementale des Baronnies propose l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> mars 2010 de Madame Pascale Jacquier, rédacteur territorial.

Cet avenant prolonge la durée de mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie et modifie le remboursement de la mairie qui passe à 25 € par heure (travail et déplacements).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer cet avenant.

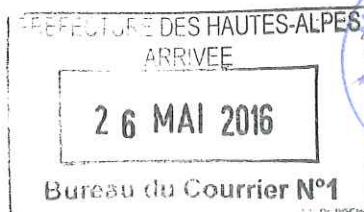
**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.  
Envoyé en Préfecture le : 26.05.2016  
Reçu en Préfecture le : 26.05.2016  
Publié le : 30.05.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 9 -

Délibération n° 6

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Risques d'inondation et risques de détérioration à des biens et personnes au Suquet** demande de subvention pour les travaux de canalisation des eaux au Suquet, devis et demande d'autorisation de commencer les travaux

Pierre Michel, adjoint aux travaux et Josy Olivier, maire exposent :

Depuis plusieurs années, les eaux de ruissellement menacent et inondent parfois les maisons d'habitation situées en contrebas de la colline du Suquet au Nord du village (voir à ce sujet la note du RTM datant de 2006).

L'agence départementale a rendu une note d'opportunité sur ce dossier en 2015.

Cyrille Biganzolli et Frédéric Philip sont revenus récemment afin d'apporter quelques corrections à ce dossier global.

Depuis, sans remettre en cause l'ensemble du projet qui s'élèverait à 80 000 €, des travaux tout à fait urgents s'imposent aujourd'hui pour sauvegarder notamment une maison habitée (parcelle C173) et canaliser hors de chez elle les eaux pluviales qui dévalent le chemin du facteur.

Un devis a été établi par l'entreprise Aubéry pour poser des éléments préfabriqués sur 54 mètres et faire un trou de 1,8 m et 1 m de profondeur pour décanter ce qui descend du chemin du facteur, montant 9 416 € HT.

Vu l'urgence, il est proposé de déposer une demande de subvention pour l'ensemble des travaux à prévoir en demandant une dérogation pour commencer les travaux immédiatement et le cas échéant d'accepter le devis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à déposer un dossier de demande de subvention et une demande de dérogation pour engager les premiers travaux d'urgence.

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.  
Envoyé en Préfecture le : 26.05.2016  
Reçu en Préfecture le : 26.05.2016  
Publié le : 30.05.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 10 -

Délibération n° 7

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Réserve parlementaire, demande de subvention à la députée pour l'aménagement des cuisines des salles polyvalentes en complément de l'aide de l'Etat

Il est prévu que le préfet de région accorde une subvention de 40 % au titre du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local (SIPL) pour la rénovation et l'aménagement des cuisines des deux salles polyvalentes et dont le coût est estimé à 21 271,01 € HT.

Jean-Jacques Ferrero a demandé à l'attaché parlementaire de la députée si une subvention au titre de sa « réserve parlementaire » pourrait compléter l'aide de l'Etat. On lui a répondu que l'attribution des subventions se faisait sous réserve de l'acceptation d'un dossier à compléter. Le dossier comprend notamment une délibération du conseil municipal.

Il propose au conseil de demander l'aide de la députée de circonscription pour financer la rénovation et l'aménagement des salles polyvalentes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la proposition de l'adjoint Jean-Jacques Ferrero,

DEMANDE à madame la députée des Hautes-Alpes une subvention d'un montant de 8 508,40 € représentant 40 % du coût des travaux pour financer les équipements et travaux dans les salles polyvalentes.

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 01/06/2016

Reçu en Préfecture le : 02/06/2016

Publié le : 02/06/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 14 -

Délibération n° 8

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Navette d'accompagnement des baronnies, demande de l'ADSEA**

Il est rappelé que pour bénéficier des services d'accompagnement, les personnes doivent s'acquitter d'une adhésion individuelle et trimestrielle de 25 €.

L'ADSEA a demandé que les résidents puissent bénéficier des voyages de la navette sans que l'adhésion soit individuelle.

Madame Olivier propose qu'une carte non nominative de six voyages soit délivrée pour 25 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la proposition de la Maire

FIXE un nouveau tarif : 25 € pour une carte non nominative de six voyages

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 02/06/2016

Reçu en Préfecture le : 05/06/2016

Publié le : 02/06/2016







Délibération n° 9

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Régularisations cadastrales ancien chemin de Pommerol, désaffectation et déclassement de voirie

Madame Olivier, Maire, expose,

La régularisation des constructions de feu Monsieur Broche est prévue depuis de nombreuses années.

L'office notarial chargé de la cession décidée par la commune le 12 août 2013 des parcelles F 879 et F 881 informe que la parcelle F 879 de 38 m<sup>2</sup> a été découpée dans une parcelle non numérotée, le bas de l'ancien chemin de Pommerol.

Il convient donc de suivre les étapes suivantes :

Première étape : constater la désaffectation de cette partie de la voirie

Deuxième étape : déclasser la parcelle (passer du domaine public au domaine privé)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE que la partie du chemin concernée par la création de la parcelle F 879 n'est plus utilisée depuis très longtemps, le chemin carrossable et goudronné passe aujourd'hui derrière le garage technique de la mairie pour rejoindre le centre de secours

CONSTATE par conséquent la désaffectation de cette partie de la voirie pour environ 80 m<sup>2</sup>

DÉCLARE que cette partie de voirie peut être déclassée et passer du domaine public au domaine privé

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 05/06/2016

Reçu en Préfecture le : 02/06/2016

Publié le : 02/06/2016





Délibération n° 10

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Fête des SIMPLE, proposition d'achat des terrains E 39 et E 40

Dominique Gueytte, adjoint, a rencontré les propriétaires de la parcelle E 39, d'une surface de 2 711 m<sup>2</sup>, en contrebas du village.

Josy Olivier, maire, a eu au téléphone les propriétaires de la parcelle E 40, contigüe, d'une surface de 3 958 m<sup>2</sup>.

Ces deux terrains situés le long du ruisseau de l'Estang pourraient être emménagés pour la fête des SIMPLE.

Les propriétaires sont à priori d'accord pour une vente des terrains à la commune à un prix forfaitaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE la proposition d'achat pour la somme forfaitaire de 2 000 € pour chaque parcelle (section E 39 et 40)

AUTORISE la maire à signer les actes d'achat

DIT que tous les frais seront à la charge de la mairie

DONNE au maire tout pouvoir pour cette affaire

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.  
Envoyé en Préfecture le : 04/06/2016  
Reçu en Préfecture le : 04/06/2016  
Publié le : 02/06/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2016 - 9 h 00 – Point 21 -

Délibération n° 11

L'an deux mille seize, le douze mai, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-05-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vente des terrains à Pigerolles, fixation du prix

Josy Olivier, Maire, expose :

Le 15 octobre 2012, le conseil municipal avait fixé les prix des quatre terrains communaux situés dans la zone Ub du quartier des Coings au prix de 32 € le m<sup>2</sup>.

Depuis un seul candidat s'est manifesté et a proposé le prix de 25 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à 25 € le m<sup>2</sup> le prix de vente des terrains dits de Pigerolles

RAPPELLE la surface des quatre terrains à multiplier par 25 € soit :

Lot 1 .....	1263 m <sup>2</sup> .....	31 575,00 €
Lot 2 .....	1264 m <sup>2</sup> .....	31 600,00 €
Lot 3 .....	1390 m <sup>2</sup> .....	34 750,00 €
Lot 4 .....	1143 m <sup>2</sup> .....	28 575,00 €

**VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le 02/06/2016

Reçu en Préfecture le : 02/06/2016

Publié le : 02/06/2016

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
ARRIVEE

01 JUIN 2016

Bureau du Courrier N°1

